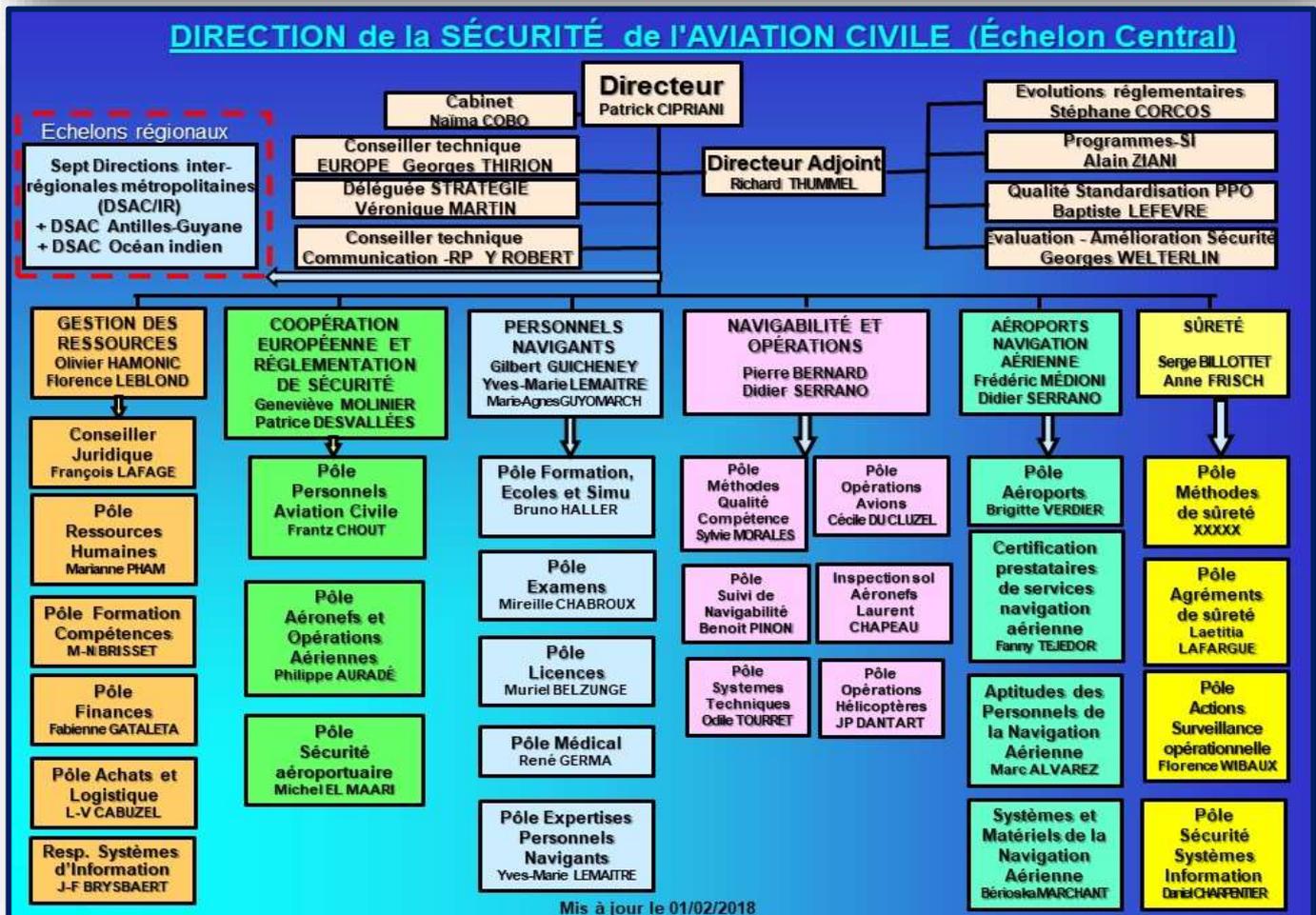
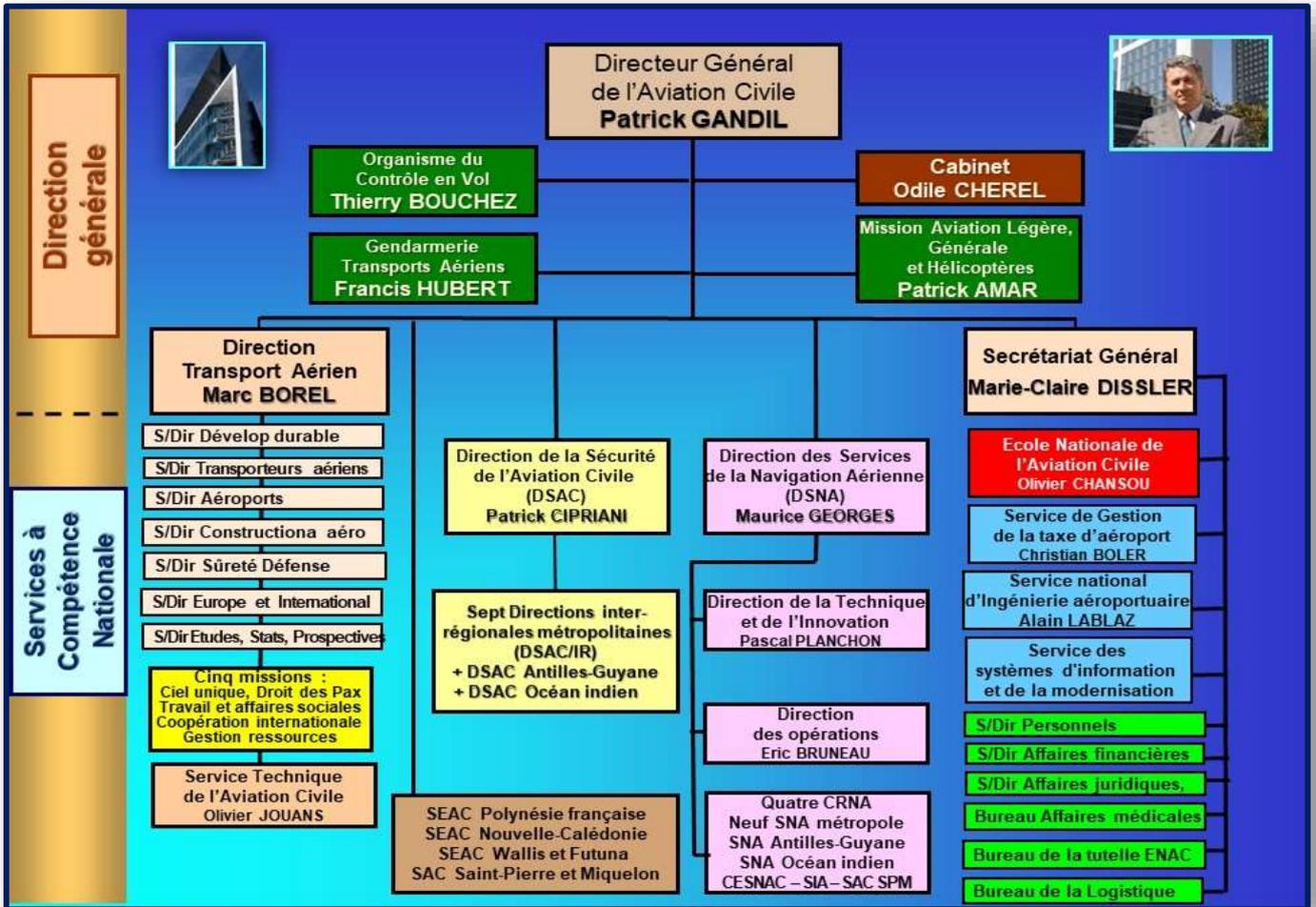
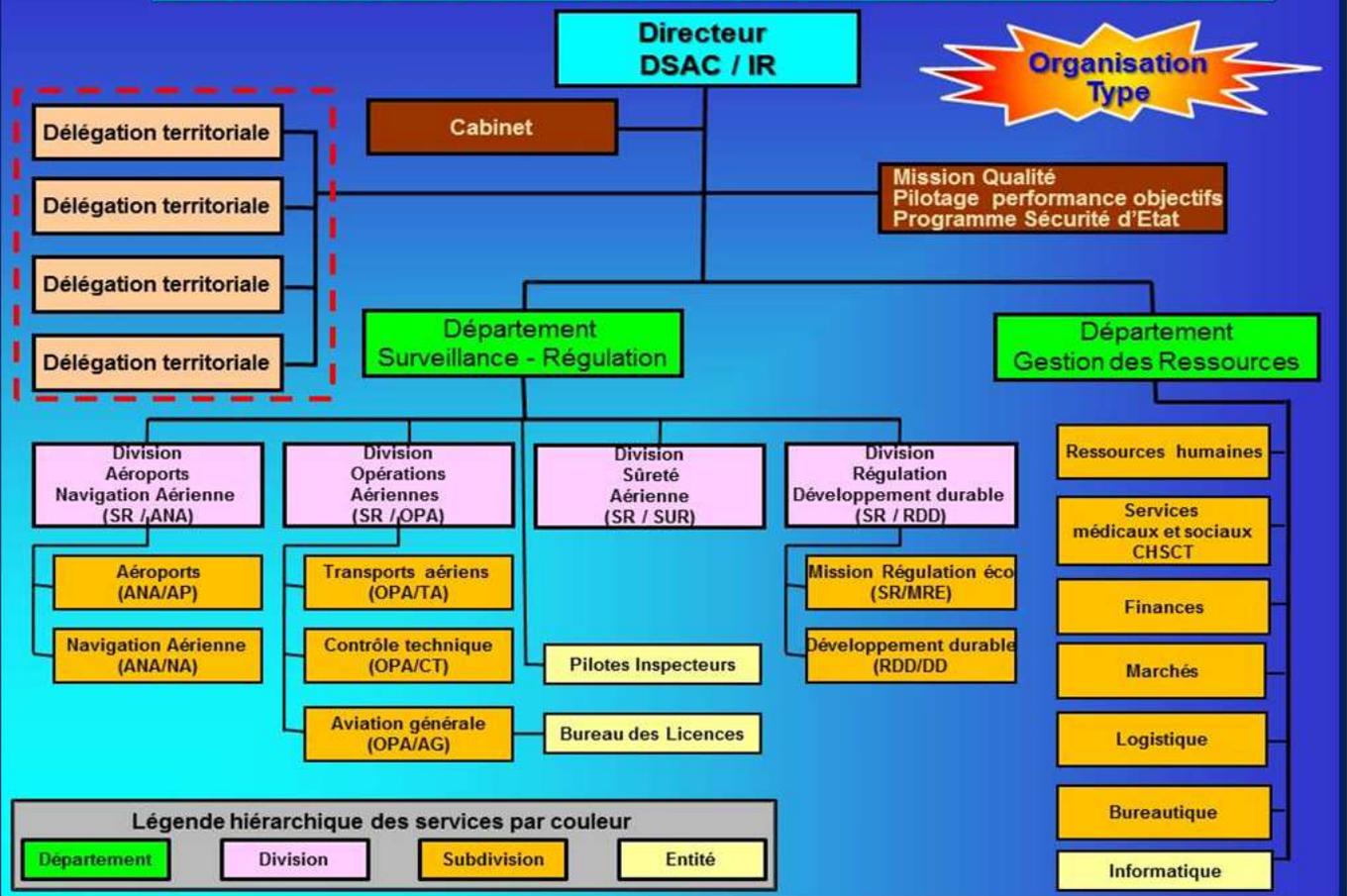


LA DGAC



DIRECTION de la SÉCURITÉ de l'AVIATION CIVILE INTERRÉGIONALE

Organisation Type



DIRECTION de la SÉCURITÉ de l'AVIATION CIVILE (Échelon Interrégional)

Les DSAC Interrégionales (DSAC/IR) remplacent les DAC. Leurs territoires sont calqués sur les Zones Défense.

A cette fin, deux délégations territoriales (Haute-Normandie et Centre) passent de la DAC Nord à la DSAC Ouest.

- DSAC/O**
- Bretagne
 - Pays de la Loire
 - Centre
 - Basse et Haute Normandie

- DSAC/SO (NOUVELLE AQUITAINE)**
- Aquitaine
 - Poitou - Charentes

- DSAC/S (OCCITANIE)**
- Midi-Pyrénées.
 - Limousin.

A ces sept DSAC/IR métropolitaines s'ajoutent :

- la **DSAC Antilles – Guyane** (Martinique, Guadeloupe, Guyane, St Barth, St Martin) **Frédéric GUIGNIER** ;
- la **DSAC Océan indien** (Réunion, Mayotte, Terres australes et antarctiques) **Lionel MONTOCCHIO**

Précision : les Services d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC) de Polynésie française, de Nouvelle Calédonie, et de Wallis et Futuna ainsi que le Service de l'Aviation Civile (SAC) de St Pierre et Miquelon ne sont pas rattachés à la DSAC.



**PRINCIPALES FONCTIONS DÉLÉGUÉES :**

- **Représentation territoriale ;**
- Missions déléguées du secteur régalién ;
- **Contrôle de l'application des réglementations édictées par la DTA ou par l'EASA ;**
- **Délivrance des licences, homologations certificats, approbations,**
- **Audits, assistances et contrôles des formations, des écoles, des transporteurs,**
- **Surveillance de la Sécurité des vols, de la Sûreté des personnes et des biens ;**
- **Contribution au développement durable du transport aérien (surveillance indépendante des exigences environnementales).**

L'ATO**Différents types d'organismes ATO****ATO Section I :**

- Organisme qui ne dispense que des formations privées, à savoir les formations pour l'obtention du PPL, LAPL et des qualifications et autorisations associées. Les aéroclubs FFA sont des ATO de section 1.

ATO Section II :

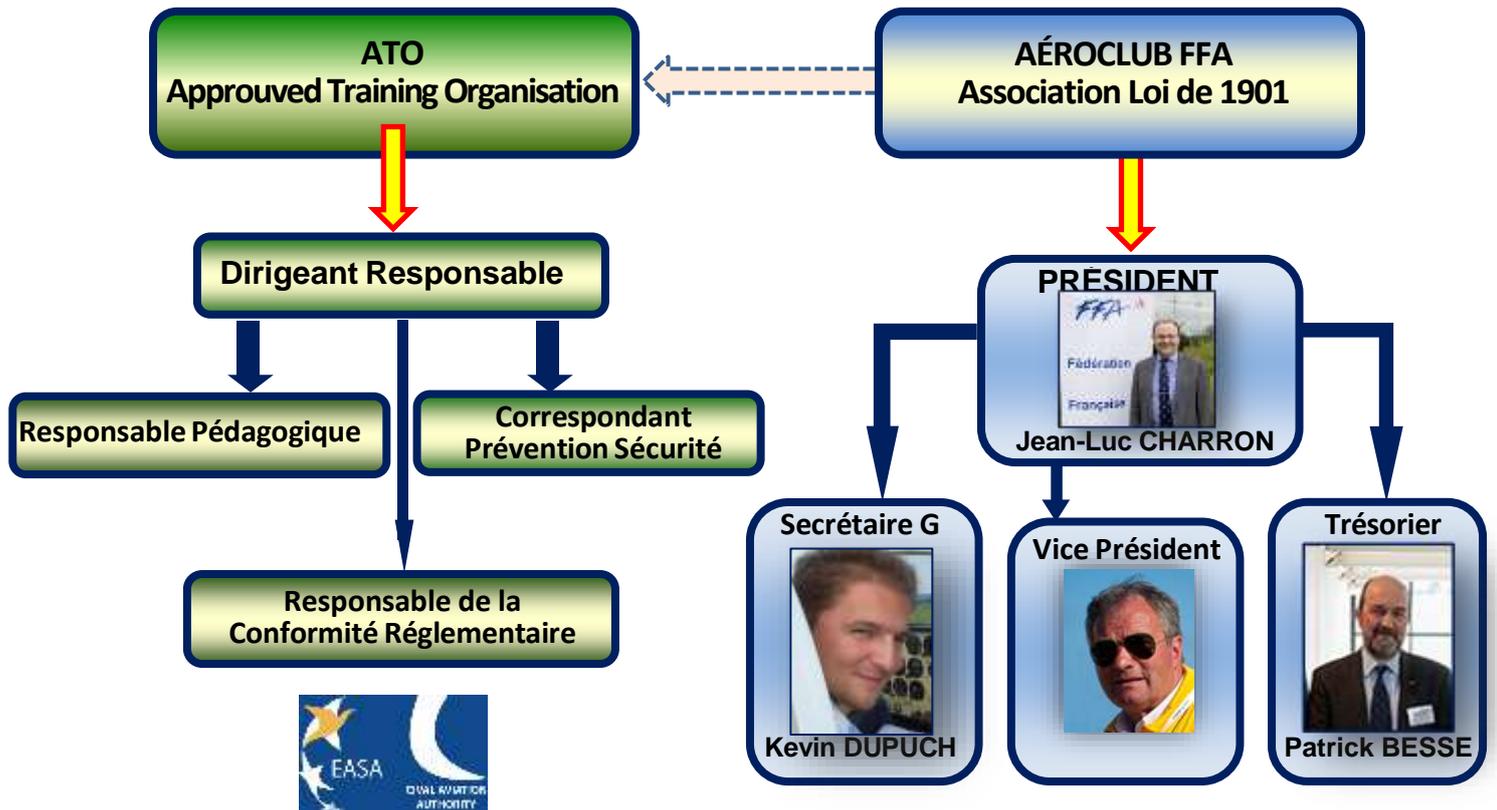
- Organisme qui dispense des formations professionnelles, à savoir les formations pour l'obtention du CPL, MPL, ATPL et des qualifications et autorisations associées.

ATO Section III :

- Organisme qui dispense des formations théoriques privées ou professionnelles, à savoir les formations pour l'obtention du CPL, MPL, ATPL et des qualifications et autorisations associées.
- Ces ATO de section 3 peuvent dispenser ces formations spécifiques en E-learning.

Un ATO peut comporter un panachage des différentes sections.





Domaine de compétences des responsables qualifiés des ATO et déclarés à l'Autorité :

- **Le Dirigeant Responsable (le Président de l'aéroclub).**
Responsable juridique et financier de la structure, des activités et de l'exploitation.
- **Le Responsable de la Conformité Réglementaire.**
Rattaché obligatoirement au DR, suit l'application réglementaire, Rend compte au DR et à l'Autorité, prépare les audits de conformité.
- **Le Responsable des Formations.**
Responsable des formations de l'ATO, de l'animation et de la coordination de la fonction opérationnelle (élèves et pilotes brevetés), Encadrement des instructeurs et suivi des progressions.
- **Le Responsable « Système de Gestion de la Sécurité ».**
Détermine l'analyse et la gestion du risque, définit la politique Sécurité, Contribue à l'actualisation et à la promotion de la Sécurité des vols.



PRINCIPAUX RESPONSABLES DE LA FFA

BUREAU DIRECTEUR

Président : **Jean-Luc CHARRON**
 Vice-Président : **Charles HAUTON**
 Trésorier : **Patrick BESSE**
 Secrétaire Général : **Kevin DUPUCH**
 Secrétaire Général Adjoint : **Agnès KRUST**

Asseseurs :

- **Danièle BARRIL**
- **Jean-Pierre DELMAS**
- **Daniel VACHER**



COMMISSIONS ET PRESIDENTS DE COMMISSION

- Aéroclubs & développement : **Daniel BOLOT**
- Défense des terrains : **Charles HAUTON**
- Espace Aérien et Réglementation : **Jacques LIENARD**
- Europe : **Christian SINET**
- Formation : **François LAGARDE**
- Matériel : **Jacques COCHELIN**
- Médical et antidopage : **Jacques LAURAC** (commission statutaire)
- Recrutement et Jeunes : **Kevin DUPUCH** – Adjointe : **Danièle BARRIL**
- Prévention et sécurité : **Daniel VACHER**
- Sports – Juges et Arbitres : **Philippe MULLER** (commission statutaire)
- Electorale : **Max de RICHEMOND** (commission statutaire)
- Discipline : **Jean WIACEK** Appel : **Julien GRESSER**

MISSIONS ET CHARGES DE MISSION

- CCRAGALS : **Jacques LIENARD**
- International :
 - EPFU : **Xavier BARRAL**
 - EAS : **Jean-Pierre DELMAS**
 - FAI : **Philippe MULLER** (GAC)
- Adjoint: **Jacques CARRIQUIRIBERRY**
Matthieu ROULET (CIVA)
- Adjoint : **Pierre VARLOTEAUX**
- Coordination Inter-Commissions dossiers Europe : **Xavier BARRAL**
- Outre-Mer : **Karl JEAN LOUIS** - adjoint : **José VITTORI**
- SIA et Météo : **Bertrand DE GREEF**
- Vol Adapté : **Guillaume FERAL**
- HTJP : **Philippe CHÉRIOUX**

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (SPORTS)

- Directeur technique national (DTN Sports) : **Loïc LOGEIS**
- Cadre technique national (CTN Sports) : **Jérôme HOUDIER**
- Cadre technique national (CTN Sports) : **Christine ZANETTA-GENIN**





Ordre alphabétique patronymique

BARDOUX André, BARRAL Xavier, BARRIL Danièle, BESSE Patrick, BOLOT Daniel, CHARRON Jean-Luc, DELMAS Jean-Pierre, DUPUCH Kévin, GAILLARD Raoul, GALLOUX Anne-Laure, GAZEL Marie-Josèphe, HAUTON Charles, KRUST Agnès, LAGARDE François, LAURAC Jacques, MULLER Philippe, OZOUX Jean-Michel, PODEUR Pierre, STUDER Francis, THOUZET Christian, TUPINIER Lucette, VACHER Daniel, VARIN Adèle, VITTORI José.



PERMANENTS FÉDÉRAUX DE LA FFA

Directrice Administrative : **Danielle SCHLIER**
Tél : 01 44 29 92 02 Mail : directeur@ff-aero.fr



Communication : **Nicolas GRAVEZ**
Tél : 01 44 29 94 86 Mail : communication@ff-aero.fr



Comptabilité : **Corinne LIGNIER**
Tél : 01 44 29 92 06 Mail : comptabilite@ff-aero.fr



Licences FFA / SMILE / Info-Pilote : **Christophe LUCAS**
Tél : 01 44 29 92 12 Mail : christophe.lucas@ff-aero.fr



Secrétariat / Commission Jeunes : **France MAXIN**
Tél : 01 44 29 92 11 Mail : secretariat@ff-aero.fr



Responsable Juridique : **Anthony PAULEAU-DULIEN**
Tél : 01 44 29 94 84 Mail : juridique@ff-aero.fr



Rédacteur Juridique : **Kévin PELÉ**
Tél : 01 44 29 92 15 Mail : redacteur.juridique@ff-aero.fr



Assistant Communication- Évènementiel : **Thomas ROUSSEL**
Tél : 01 44 29 92 08 Mail : communication.evenementiel@ff-aero.fr



Commission Formation / Informatique : **Lionel PONCIN**
Tél : 01 44 29 92 05 Mail : lionel.poncin@ff-aero.fr



Accueil / Boutique / Secrétariat : **Hélène ROMAIN**
Tél : 01 44 29 92 00 Mail : accueil@ff-aero.fr



Sports / Évènementiel / Informatique : **François ROY**
Tél : 01 44 29 92 10 Mail : francois.roy@ff-aero.fr



Assistante secrétariat direction (formation en alternance) : **Julie LABEAU**
Tél : 01 44 29 92 09 Mail : secretariat.dir@ff-aero.fr



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (SPORTS)



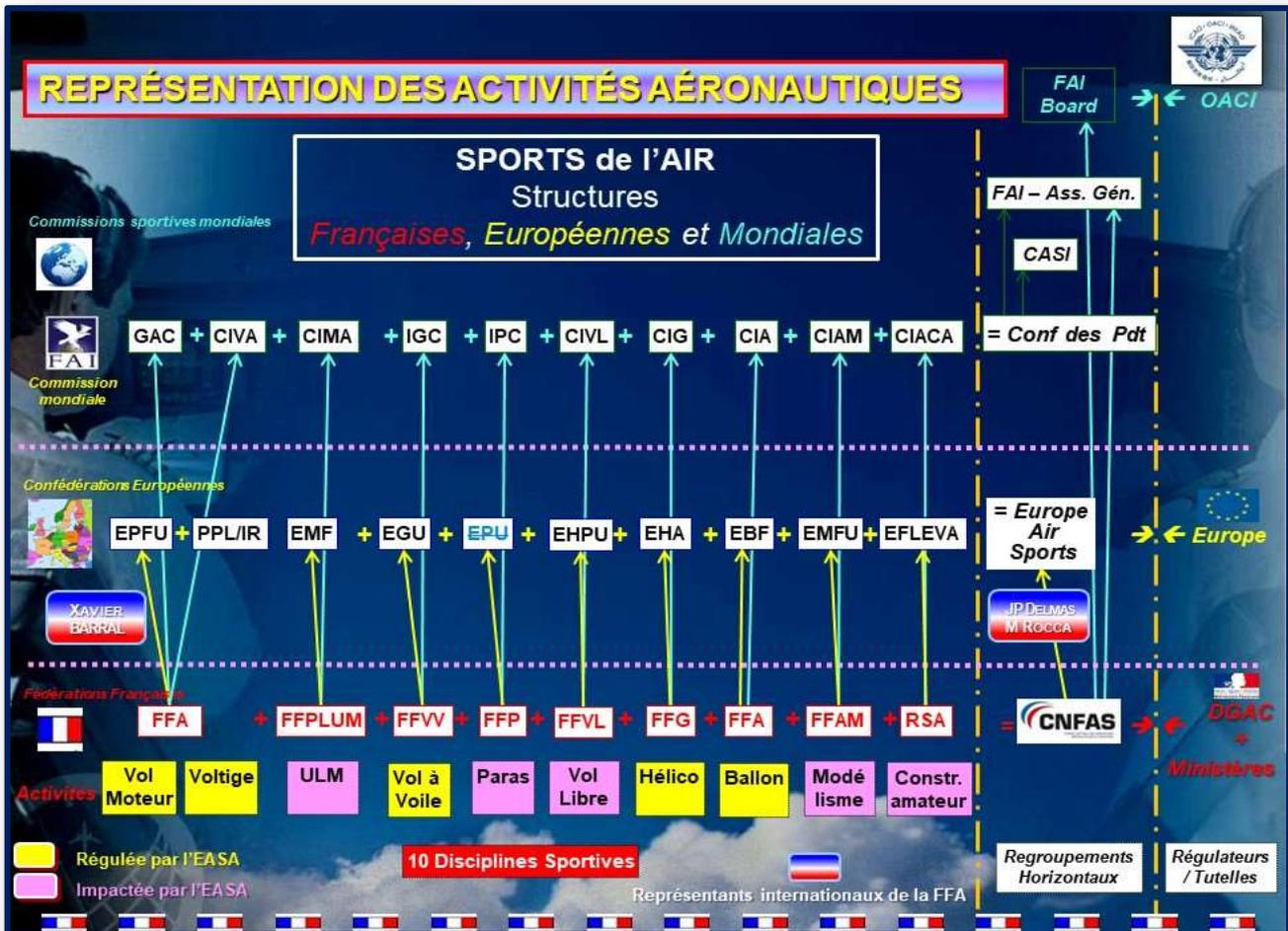
Directeur technique national (DTN Sports) : **Loïc LOGEAIS**
 Tél : 01 44 29 92 04 Mail : dtn@ff-aero.fr

Cadre technique national (CTN Sports) **Jérôme HOUDIER**
 Tél : 01 44 29 94 81 Mail : jerome.houdier@ff-aero.fr

Cadre technique national (CTN Sports) **Christine ZANETTA-GENIN**
 Tél : 01 44 29 94 81 Mail : christine.zanetta@ff-aero.fr



REPRÉSENTATION DES SPORTS DE L'AIR



Jean-Pierre DELMAS et Michel ROCCA auprès d'Europe Air Sports afin de promouvoir et défendre nos activités.



RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA FFA

LES COMITÉS RÉGIONAUX AÉRONAUTIQUES ET LEURS PRÉSIDENTS

01 - Comité Régional Aéronautique Auvergne – Rhône-Alpes

255 route de la Roche
69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
Mail : baby.fleurieux@wanadoo.fr

Président :
M. Emmanuel GRARRE

01-Ain
03-Allier
07-Ardèche
15-Cantal
26-Drôme
38-Isère
42-Loire
43-Haute-Loire
63-Puy-de-Dôme
69-Rhône
73-Savoie
74-Haute-Savoie

02 - Comité Régional Aéronautique Bourgogne – Franche Comté

25 rue des Arts et Métiers
21000 DIJON
Mail : psciaux@orange.fr

Président :
M. Patrick SCIAU

21-Côte-d'Or
25-Doubs
39-Jura
58-Nièvre
70-Haute-Saône
71-Saône-et-Loire
89-Yonne
90-Territoire-de-Belfort

03 - Comité Régional Aéronautique Bretagne

5 Kerrouz
56400 PLUNERET
TEL : 06 85 53 58 28
Mail : andre.bardoux@orange.fr

Président :
M. André BARDOUX

22-Côtes d'Armor
29-Finistère
56-Morbihan
35-Ille-et-Vilaine

04 - Comité Régional Aéronautique Centre

22 rue des Cigognes
37550 ST AVERTIN
Mail : l.paul37@wanadoo.fr

Président :
M. Luc PAUL

18-Cher
28-Eure-et-Loir
36-Indre
37-Indre-et-Loire
41-Loir-et-Cher
45-Loiret

05 - Comité Régional Aéronautique Corse

Aéroclub de Calvi Balagne
Route de Bonifacio
20214 CALENZANA
TEL : 04 95 65 02 97
FAX : 04 95 65 37 11
Mail : jose.vittori@club-internet.fr

Président :
M. José VITTORI

2A-Corse-du-Sud
2B-Haute-Corse

06 - Comité Régional Aéronautique Grand Est : Alsace – Champagne Ardennes - Lorraine

12 allée des Fourrasses
54520 LAXOU
Mail : docpmuller@gmail.com

Président :
M. Philippe MULLER

08-Ardennes
10-Aube
67-Bas-Rhin
51-Marne
52-Haute-Marne
54-Meurthe-et-Moselle
55-Meuse
57-Moselle
68-Haut-Rhin
88-Vosges

07 - Comité Régional Aéronautique Hauts de France : Nord-Pas-de-Calais - Picardie

144 rue Léo Delibes
59130 LAMBERSART
Mail : ddumon@free.fr

Président :
M. Dominique DUMON

02-Aisne
59-Nord
60-Oise
62-Pas-de-Calais
80-Somme

08 - Comité Régional Aéronautique Ile-de-France

20 rue Jean Jaurés
92300 LEVALLOIS-PERRET
Mail : raoulgaillard@orange.fr

Président :
M. Raoul GAILLARD

75-Paris
77-Seine-et-Marne
78-Yvelines
91-Essonne
92-Hauts-de-Seine
93-Seine-Saint-Denis
94-Val-de-Marne
95-Val-d'Oise

09 - Comité Régional Aéronautique Normandie : Basse-Normandie – Haute Normandie

La Fresnaye
65 route du Parc
76590 NOTRE DAME DU PARC
TEL : 06 62 34 42 92
E-mail : jerome.20100@laposte.net

Président :
M. Jérôme VINCENT

14-Calvados
27-Eure
50-Manche
61-Orne
76-Seine-Maritime

10- Comité Régional Aéronautique Nouvelle Aquitaine : Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes

Meyabat
65170 ARAGNOUET
Téléphone : 06.61.62.24.69
Mail : francois.ldg@gmail.com

Président :
M. François LAGARDE

16-Charente
17-Charente-Maritime
19-Corrèze
23-Creuse
24-Dordogne
33-Gironde
40-Landes
47-Lot-et-Garonne
64-Pyrénées-Atlantiques
79-Deux-Sèvres
86-Vienne
87-Haute-Vienne

11 - Comité Régional Aéronautique Occitanie : Midi Pyrénées - Languedoc-Roussillon

34 rue Renée Lagasse
31130 BALMA
TEL : 05 61 86 71 71
FAX : 05 61 86 71 71
Mail : chris.thouzet@wanadoo.fr

Président :
M. Christian THOUZET

09-Ariège
11-Aude
12-Aveyron
30-Gard
31-Haute-Garonne
32-Gers
34-Hérault
46-Lot
48-Lozère
65-Hautes-Pyrénées
66-Pyrénées-Orientales
81-Tarn
82-Tarn-et-Garonne

12 - Comité Régional Aéronautique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aérodrome de Cuers-Pierrefeu
83390 CUERS
TEL : 06 19 72 64 95
Mail : jacques.laurac@gmail.com

Président :
M. Jacques LAURAC

04-Alpes de Hautes-Provence
05-Hautes-Alpes
06-Alpes-Maritimes
13-Bouches-du-Rhône
83-Var
84-Vaucluse
980-Monaco

13 - Comité Régional Aéronautique Pays de la Loire

60 rue Constant Drouault
72000 LE MANS
TEL : 06 26 13 61 53
FAX : 02 43 28 03 18
Mail : jeanfrancois.royer@bbox.fr
<http://www.crapl.fr>

Président :
M. Jean-François ROYER

44-Loire-Atlantique
49-Maine-et-Loire
53-Mayenne
72-Sarthe
85-Vendée

14 - Comité Régional Aéronautique Amériques - Antilles

Mail : jvmarc@yahoo.fr

M. Jean-Valery MARC

971-Guadeloupe
972-Martinique
973-Guyane
975-Saint-Pierre-et-Miquelon

15 - Comité Régional Aéronautique Océan Indien - Pacifique

Zone d'Aviation Générale
Route de Maperine
97438 SAINTE MARIE
TEL : 02 62 53 45 85
FAX : 02 62 53 45 12
Mail : xavier.provenzano@wanadoo.fr

M. Xavier PROVENZANO

974-Réunion
976-Mayotte

16 - Comité Territorial Aéronautique Nouvelle Calédonie – Wallis - Futuna

En attente d'informations !

986-Wallis-et-Futuna
988-Nouvelle-Calédonie

17 - Comité Territorial Aéronautique Polynésie Française

En attente d'informations !

987-Polynésie française



LA FORMATION BASÉE SUR LES COMPÉTENCES (CBT)

Jusqu'à présent, l'instruction était focalisée sur des critères essentiellement basés sur des aptitudes manœuvrières associées à des connaissances théoriques (Pilotage, navigation, procédures et check lists, connaissances livresques, etc...).

Longtemps, les efforts produits pour améliorer la sécurité des vols ont essentiellement porté sur les savoir-faire techniques et sur les règles et procédures qui imposaient un cadre rigoureux pour l'exécution du vol.

Les facteurs humains étaient plutôt considérés comme des causes de problèmes que comme des solutions.

Quels constats aujourd'hui ?

- Les gains à espérer du fait des savoir-faire techniques ou des procédures sont maintenant limités
- Les facteurs humains restent un des rares domaines offrant un potentiel considérable d'amélioration de la sécurité des vols.

Un apprentissage, basé essentiellement sur les capacités manœuvrières du pilote a aujourd'hui atteint ses limites.

L'aptitude d'un pilote est désormais basée sur l'acquisition et le développement de **compétences**.

- Un nouveau concept est mis en place, le CBT (Competency Based Training).
- Il s'agit d'un entraînement basé sur l'acquisition et le développement de compétences.
- Le CBT prend en compte une nouvelle philosophie qui s'appuie sur le savoir, le savoir-faire et le savoir être.
- Cette notion de compétences apparaît dans le cadre réglementaire.

Le règlement AIRCREW reprend la définition de la compétence déjà introduite dans le JAR-FCL :
« Une combinaison d'aptitudes, de connaissances et d'attitudes nécessaires pour effectuer une tâche selon la norme prescrite ».

Pour sa part, le règlement 216-2008 précise :

« Un pilote doit démontrer qu'il est capable d'exécuter les procédures et manœuvres avec un degré de compétence correspondant aux fonctions exercées à bord de l'aéronef :

- i) en respectant les limites d'emploi de l'aéronef ;*
- ii) en exécutant toutes les manœuvres avec souplesse et précision ;*
- iii) en faisant preuve d'un jugement sûr et de qualités d'aviateur ;*
- iv) en appliquant les connaissances aéronautiques ;*
- v) en conservant à tout moment le contrôle de l'aéronef de manière à ce que la réussite d'une procédure ou d'une manœuvre soit assurée, et*
- vi) en appliquant les compétences à caractère non technique, y compris celles relatives à la détection et à la gestion des menaces et des erreurs, à l'aide de méthodes d'évaluation appropriées, en liaison avec l'évaluation des compétences techniques ».*



LES COMPOSANTES DE LA FORMATION BASÉE SUR LES COMPÉTENCES (CBT)

COMPÉTENCES TECHNIQUES.

PILOTAGE :

- Acquérir la méthode de pilotage dans toutes les phases du vol, en utilisant les repères extérieurs.
- Détecter les écarts et les corriger.
- Utiliser l'avion dans tout le domaine de vol.
- Savoir récupérer décrochages et virages engagés.
- Savoir effectuer un demi-tour en IMC.
- Savoir réaliser l'atterrissage, de jour et de nuit :
 - dans les limitations de vent
 - avec différentes configurations de volets
- Savoir réaliser une RDG en approche ou consécutivement à un atterrissage manqué.

TRAJECTOIRE :

- Déterminer sa position à l'aide de repères extérieurs.
- Contrôler sa position à l'aide d'informations instrumentales.
- Définir et suivre une route.
- Définir et utiliser les points clés d'une trajectoire.
- Raccorder et suivre une trajectoire d'approche finale sans aide visuelle au sol.
- Visualiser une trajectoire moteur réduit.

PROCÉDURES :

- Etre autonome dans la préparation et la prise en compte de son vol.
- Etre capable de concevoir un projet d'action sûr.
- Conduire le vol conformément au manuel d'exploitation :
 - en situation normale
 - dans des zones à fort trafic
- Etre capable de changer de destination en vol.
- Etre capable de traiter une panne.
- Etre capable de conduire un atterrissage hors aérodrome.

COMMUNICATION :

- Connaître et utiliser la phraséologie standard.
- Comprendre et exploiter les clairances qui lui sont destinées.
- Etre capable d'écouter et de comprendre les clairances du trafic environnant.
- Etre capable d'élaborer et d'énoncer les briefings conformément au manuel d'exploitation et au projet d'action.
- Etre capable de maintenir une veille permanente du trafic radio y compris pendant les briefings.
- Savoir exposer ses intentions envers l'ATC en phase de vol normale et anormale.

CONNAISSANCES :

opérationnelles :

- Connaître et savoir exploiter les documents d'information aéronautique VFR.
- Connaître la structure du manuel d'exploitation et être capable de retrouver rapidement les informations pertinentes.
- Connaître l'architecture des différents circuits de l'avion ainsi que leurs principales limitations.
- Vitesses d'utilisation
- Limitations et performances décollage et atterrissage
- Procédures d'urgence nécessitant une action immédiate
- C/L normales utilisées en vol
-

de base mémorisées :

- Connaissance que le pilote met en œuvre de façon récurrente dans le contexte opérationnel sans avoir le temps ou la disponibilité de les rechercher dans la documentation.

- Liste non exhaustive à titre d'exemple :
- Marquages au sol et aires à signaux
- Minima VMC
- Règle de survol
- Carburant
- Procédure point tournant
- Etre capable d'utiliser ses connaissances théoriques dans un contexte opérationnel.

COMPÉTENCES NON TECHNIQUES (Gestion des menaces et des erreurs)

CONSCIENCE DE LA SITUATION :

- Capacité d'un pilote à appliquer sa vigilance sur l'environnement interne et externe à l'avion. Cela se traduit par la capacité à détecter et identifier un état ou un changement d'état d'un système ou de l'environnement.
- Cette capacité sous-entend :
- La conscience des systèmes avion : applique sa vigilance sur l'environnement interne de l'avion par exécution de procédures simples permettant de vérifier l'état de l'avion.
- La conscience de l'environnement externe : prise en compte des dangers liés à l'environnement de l'aérodrome, à certains secteurs chargés ou réglementairement sensibles ainsi qu'aux particularités de l'aérodrome pour les phases roulage et stationnement. L'instructeur s'assure que son élève détermine de manière autonome des trajectoires qui tiennent compte de la topographie du secteur et des procédures de départ et d'arrivée.
- La conscience du temps : prise en compte du temps de vol, des possibilités de développer un plan B et être conscient de la gestion du carburant en fonction des procédures et impondérables à l'arrivée.

GESTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL - PRISE DE DECISIONS – AFFIRMATION DE SOI :

- Capacité d'un pilote à prendre une décision en respectant une méthode structurée. Cela se traduit par :
- Identifier les actions à effectuer et élaborer les solutions,
- Clarifier les priorités,
- Planifier et organiser les tâches en fonction des ressources et de la situation,
- Capacité d'agir, d'adapter et de contrôler la réalisation
-

GESTION DES AUTOMATISMES ET SCHEMAS DE PROCEDURES :

- Programmation intégrée et utilisation des automatismes d'actions,
- Anticipation et mentalisation des procédures à venir en fonction des méthodes étudiées.

GESTION DES RISQUES ET DU STRESS :

- Décide de ne pas effectuer de vol s'il estime qu'il n'est pas en bonne condition pour le faire.
- Privilégie la gestion de la trajectoire en situation anormale
- Elimine toutes les taches non indispensables au maintien d'une trajectoire basique s'il se sent dépassé et reconstruit un projet d'action quand le pilotage est stable.



A ces 5 compétences techniques et 4 compétences non techniques peuvent se rajouter 2 compétences transverses.

- Anticipation :

Capacité à se projeter dans l'avenir, à être « devant la machine ».

- Prise en compte des limites humaines :

Savoir évaluer son état physique et mental, détecter son aptitude à réaliser le vol en adéquation avec les bases physiologiques et médicales aéronautiques.



LA GESTION DES MENACES ET DES ERREURS (TEM)

Depuis quelque temps, à l'issue de nombreux audits dans les compagnies aériennes en vue d'améliorer la sécurité des vols, un concept opérationnel est appliqué à la conduite du vol.

Le pilote dispose ainsi désormais d'une approche structurée et proactive lui permettant de détecter et de gérer des menaces et des erreurs qui peuvent survenir à tout instant et dans des phases de vol diverses.

Compte tenu des résultats très positifs, il a été décidé d'introduire dans la conduite des opérations aériennes, et notamment dans les formations de pilotes en aéroclub, ce concept novateur destiné à améliorer la sécurité des vols, il s'agit de la gestion des menaces et des erreurs : **le TEM**.

- De quoi s'agit-il ? Ni plus ni moins que d'une analyse de risques.
- Pour identifier et évaluer les **MENACES** concernant une phase de vol (Décollage, approche, atterrissage, déroutement...).
- Mettre en face une **STRATÉGIE** pour faire face à ces menaces.
- Limiter le nombre et l'importance des **ERREURS** qui pourraient être produites en mettant en place le projet d'action le plus adéquat possible.



Comment manager erreurs et menaces et limiter les risques ?

- Par l'intégration et l'identification des risques évoqués en **briefings TEM** dans le déroulé d'un vol, de la préparation jusqu'au retour du vol de qualité, par la prise en compte du REX.

Par exemple :



S = Ma documentation, mon dossier de vol ?

H = L'avion, quoi de spécial ?

E = La météo, la nuit, le relief, etc ?

Le = Les passagers (contraintes, obligations)? les intervenants extérieurs ?

Li = Le Pilote : Forme, Entraînement, Compétence, Pressions ?

